

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 27 octobre 2011

DCM N° 11-10-31

Objet : Versement d'une subvention à la Fabrique de la Cathédrale.

Rapporteur : M. FONTE, Adjoint au Maire

La Fabrique de la Cathédrale de Metz a sollicité la participation financière de la Ville de Metz aux frais de chauffage de l'édifice qui appartient à l'Etat.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 1990, la Municipalité a décidé de participer aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 75 % du montant des factures arrêtées pour chacune des périodes de chauffe.

Le coût total des consommations, pour la période de juillet 2010 à juin 2011, s'élève à 29 458,79 €.

Il est proposé d'attribuer, à la Fabrique de la Cathédrale, une subvention d'un montant de 22 094,09 € représentant 75% du montant total des factures.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les commissions compétentes entendues,

VU la demande d'aide financière présentée par la Fabrique de la Cathédrale concernant les frais de chauffage de l'édifice,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 1990 décidant de faire participer la Ville de Metz aux dépenses de chauffage de la Cathédrale sur la base de 75% du montant des factures arrêtées pour chacune des périodes de chauffe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- DE verser une subvention à la Fabrique de la Cathédrale d'un montant de 22 094,09€ représentant 75 % du montant total des factures qui s'élève à 29 458,79 €.

Cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Patrimoine Culturel

Commissions : Affaires Culturelles, Travaux et Domaines, Finances

Référence nomenclature «ACTES» :

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36

Absents : 19

Dont excusés : 18

Décision : ADOPTEE A L'UNANIMITE